Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260605-42_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 42/26

Le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 29 mai 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, M. Jean-François CLAIRON, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, M. Alain MOREL, Mme Florence PAVOINE, Mme Véronique BOUGEARD, Mme Gwendolyne BOULOT, M. Lucien COMBES, M. Jean-François COUROUSSE
Pouvoir : Solédane MOREL à Sylvie MONNIER,
Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

****

OBJET : PERISCOLAIRE – TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE 2026-2027

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse.

Madame Sylvie MONNIER, adjointe, propose de revoir la tarification du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée.

Le coût de revient du repas ayant augmenté d'un euro par rapport à l'an dernier, il est proposé de reporter partiellement cette hausse sur le prix des repas.

La commission enfance jeunesse préconise une augmentation de 0,30 € par repas, soit la tarification suivante :

TARIFS	Tarifs 2025/2026		Tarifs 2026/2027	
	Hors commune	Résidents LOHEAC	Hors commune	Résidents LOHEAC
Inscription avec repas	4.50	4.20	4.80	4.50
Inscription sans repas	2.30	2.00	2.60	2.30

Tarification repas adulte = 6.30 €

Il est également prévu de maintenir la pénalité de 5€ en cas de présence sans inscription de l'enfant ou en cas d'absence non justifiée

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les tarifs proposés ci-dessus

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 10 juin 2026
- De l'affichage le : 10 juin 2026